

Vos tarifs au quotidien

Professionnels Agriculteurs et Associations

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2025

Prix nets en euros, sauf mention spécifique HT
pour les services soumis à TVA de plein droit.

Mise à jour le 17 JANVIER 2025
(la mise à jour est identifiée par le symbole ■)



CRÉDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE-LOIRE



Édito

Chère cliente, Cher client, Cher sociétaire,

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, banque régionale fortement attachée à ses valeurs de proximité, s'implique au quotidien dans son rôle de conseil et d'expertise avec la volonté de vous apporter une qualité de service optimale. Chaque jour, la Caisse régionale réaffirme son statut d'entreprise régionale utile, active sur son territoire et capable de soutenir les différents acteurs de l'économie régionale.

Sommaire

	Dates de valeur	5
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	6
	Banque à distance	8
	Moyens et opérations de paiement	10
	Effets de commerce	16
	Offres groupées de services	16
	Irrégularités et incidents	18
	Financements bancaires	20
	Épargne, titres et placements financiers	23
	Opérations à l'international	25
	Assurances et prévoyance collectives	28
	Autres services	29
	Résoudre un litige	30

Le présent document, non publicitaire, est mis à la disposition du public en application de l'article L312-1-1 du Code Monétaire et Financier. Il n'est pas limitatif. Il pourra être modifié à l'initiative du Crédit Agricole, dans les conditions prévues contractuellement. Les tarifs indiqués sont hors taxes. Pour toutes informations complémentaires sur les tarifs indiqués, les services proposés, ou toutes informations ne figurant pas dans ce document, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller.



Dates de valeur ⁽¹⁾

Principales dates de prise en compte des opérations

Retraits d'espèces	J
Versement sur un automate de dépôt valorisé	J
Autre versement	Jusqu'à J+10
Remise de chèques	J+1 ouvré
Chèque tiré	J-1 calendaire
Émission d'un virement interne ou externe	J
Réception d'un virement interne ou externe	J
Remise d'avis de prélèvement	J+2
Paiement d'un prélèvement SEPA	J
Effet présenté au paiement	J-1
Encaissement d'un effet remis dans les délais	J
Encaissement d'une Lettre de Change Relevée (LCR)	E+1 calendaire
Remise à l'escompte	J
Encaissement par carte (si télécollecte réalisée entre minuit et 11H)	J
Encaissement par carte (si télécollecte réalisée après 11H)	J+1

E = 1^{er} jour ouvré, le jour de l'échéance si ce dernier est non ouvré.

J = date jour de l'opération pour paiement électronique ou date jour de remise en agence pour paiement.



Bon à savoir !

Retrouvez dans ces rubriques **“Bon à savoir !”**, tout au long du livret, les infos, les notes, les remarques à retenir.

(1) Sous réserve d'acceptation de la banque.



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

Ouverture, clôture

Ouverture, clôture et transfert de compte	Gratuit
Services bancaires de base ⁽¹⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier	Gratuit

Relevés de compte la facturation du «relevé de compte» est calculée en fonction de la fréquence et du canal de distribution

Périodicité	Papier	e-documents ⁽²⁾
Relevé mensuelle	Gratuit	Gratuit
Relevé par quinzaine ⁽³⁾	4,00€/mois	Gratuit
Relevé décadaire ⁽³⁾	5,00€/mois	Gratuit
Relevé quotidien	2,00€/relevé	1,00€/relevé

Relevés monétiques

Relevé mensuel détaillé (selon réglementation IFR*)	5,00€/mois
Relevé annuel adhérents	Gratuit

* IFR : Interchange Fee Regulation règlement européen

Autres relevés

Relevé annuel sur instruments financiers	Gratuit
Relevé de compte Agri	7,20€/trim
Relevé annuel des frais bancaires (association uniquement)	Gratuit
Relevé global de facture	Gratuit

Tenue de compte

Frais de tenue de compte	
● - professionnels	15,50€/mois
● - agriculteurs	5,00€/mois
- associations	1,80€/mois
- SCI Patrimoniales	1,75€/mois



Bon à savoir !

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire soutient les associations du territoire et permet à ses associations clientes de bénéficier de l'offre essentiel Yapla⁽¹⁾ gratuitement.

● Gratuit pour les détenteurs d'un Compte A Composer (le Compte A Composer est une offre groupée de services bancaires. Il suppose la souscription au(x) contrat(s) nécessaire(s) à l'exécution des services et produits choisis. Chacun des produits ou services composant cette offre peut être souscrit séparément).

(1) Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF.

(2) L'accès au service e-Documents nécessite de disposer d'un abonnement au service de banque à distance par internet «Crédit Agricole En Ligne». Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(3) Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.

Gestion de compte

● Commission de mouvement - minimum de perception (exonération de certaines écritures, calculée sur le total des mouvements débiteurs du trimestre)	de 0,090% à 0,20% 5,00€
Commission de plus fort découvert - minimum de perception (calculée sur la somme du plus fort découvert en valeur de chaque mois du trimestre)	0,10% 5,00€
Commission de confirmation (fonction de la nature du dossier, calculée sur le montant du découvert ou de la ligne de crédit court terme confirmée)	2,00%/an
Dépassement de l'autorisation de découvert	Taux du découvert +3,00%
Commission de mise à jour dossier client ⁽²⁾ Professionnels (selon la forme juridique)	
- personnes Morales	50,00€ HT/an
- entreprises Individuelles	30,00€ HT/an
- société civile immobilière	20,00€ HT/an
Agriculteurs	Gratuit
Associations	24,00€ HT/an
Mise en place d'une procuration	Gratuit
Frais de recherche de documents (forfait hors frais de copie)	
- simple (au maximum 10 documents)	16,25€ HT
- complexe (+ de 10 documents)	sur devis
Mise à disposition des documents :	
- en version électronique	Gratuit
- en version papier	1,28€ HT/page
Frais pour attestation pour arrêté comptable / commissaire aux comptes	109,00€ HT
Renseignements commerciaux	42,50€
Frais de gestion de compte inactif ⁽³⁾ Selon l'article L312-19 du Code monétaire et financier	30,00€/an Plafond
Frais de gestion de pli non distribué	16,67€ HT/an
Mise en place de compte séquestre	21,80€
Centralisation de trésorerie et de recette	
- Frais de mise en place	26,00€
- Abonnement par compte centralisé	31,00€/mois

● Gratuit pour les détenteurs d'un Compte A Composer (le Compte A Composer est une offre groupée de services bancaires. Il suppose la souscription au(x) contrat(s) nécessaire(s) à l'exécution des services et produits choisis. Chacun des produits ou services composant cette offre peut être souscrit séparément).

(1) Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 849 330 873, et est enregistré auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'agent de Lemon Way, prestataire de services de paiement sous le numéro 83272, et auprès de l'Organisme pour le Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en tant qu'intermédiaire en financement participatif sous le numéro 19004549

(2) Hors compte ouvert dans l'année. Commission prélevée lors de l'actualisation des informations relatives à la connaissance client : données comptables, informations juridiques, coordonnées de l'entreprise et de ses dirigeants.

(3) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

Echelle d'intérêt :

- frais de mise en place	50,00€
- relevé d'échelle Globale	7,50€/trim
- relevé d'échelle Détaillé	10,90€/trim
- fusion d'échelle	Nous consulter

Frais de location coffre-fort

- coffre avec valeur du contenu < à 5 000€	50,83€ HT/an
- coffre avec valeur du contenu < à 30 500€	99,17€ HT/an
- coffre avec valeur du contenu < à 152 500€	202,50€ HT/an
- coffre avec valeur du contenu < à 457 500€	351,67€ HT/an
- coffre location temporaire 1 mois	41,67€ HT/mois



Banque à distance

Gardons le contact !

Internet : www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire

Téléphone : 04 77 614 614 *

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 - le samedi de 8h30 à 15h30.

Prix d'un appel local depuis un poste fixe, en France Métropolitaine.

Hors surcoût éventuel, selon opérateur.

Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte et/ou mini relevés de compte.

Par SMS reçu

0,30€/SMS

Gestion du compte à distance par internet - Crédit Agricole En Ligne (CAEL) : abonnement mensuel ⁽¹⁾

CAEL VISION (Gestion de compte et virements internes) Gratuit

CAEL GESTION PRO (VISION avec virements externes au périmètre professionnel) 8,70€/mois

CAEL GESTION PRO + (GESTION PRO avec gestion des effets et ordres boursiers) 16,30€/mois

CAEL GESTION Association 4,35€/mois

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire.fr
- Nos applications mobiles - téléchargement et accès gratuit

(1) Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.



Bon à savoir !

Avec l'application Ma Banque ⁽¹⁾, le Crédit Agricole vous propose un concentré de services :

- consultation de vos comptes, passage d'ordres de bourse.
- simulation en ligne.
- contact avec votre agence, n° d'urgences, prise de rendez-vous.

Disponible gratuitement sur App Store, Google Play ⁽²⁾, Ma Banque d'où je veux, quand je veux. Accès libre sans abonnement ⁽³⁾

Certificat électronique

- Ma signature EDI ⁽⁴⁾ 5,00€/mois
- Signature performance ⁽⁵⁾ 5,00€/mois
- Swift 3S Key (service de signature électronique)
"Swift secure Signature Key",
par token USB NG Pro 100,00€ par certificat

Services d'échanges de données informatisées

1 - EdiWeb ⁽⁶⁾

- Abonnement 26,00€/mois
- mise à disposition des relevés 0,06€/ligne
- relevé d'impayés (pour 4) 1,25€

2 - EBICS T et TS

Forfait mensuel EBICS (transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations)

- EBICS transport (T) et Signature (TS)
- abonnement 50,00€/mois
- mise à disposition des relevés 0,06€/ligne
- relevé d'impayés (pour 4) 1,25€

Securiban (vérification de coordonnées bancaires) ⁽⁷⁾

- mise en service 30,00€
- tarification à la demande de vérification : 0,70€/demande

Validation de fichier EDI

- Mail/Fax : 15,00€
- Internet : Gratuit

(1) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention préalable d'un terminal de communication compatible avec accès Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

(2) Apple Store est une marque d'Apple Inc, déposée aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

(3) Tarif hors coût d'accès et/ou de communication variable selon le fournisseur d'accès internet.

(4) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Premium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium.

(5) L'utilisation du certificat signature performance requiert un abonnement EDI WEB.

(6) Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.

(7) Offre soumise à conditions permettant des vérifications auprès de banques adhérentes au réseau interbancaire SEPAmail (à ce jour BNP Paribas, groupe BPCE - Banque Populaire et Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, La Banque Postale et Société Générale). Renseignez-vous auprès de votre conseiller dans votre Caisse régionale.



Moyens et opérations de paiement

Dépôt d'espèce professionnel

	Hors Automate	Automate
Date de prise en compte des opérations	Jusqu'à J+10	J
Frais de dépôt - Pièce - Billet	Franchise de 8 dépôts par mois 1% du montant min de perception 2€ 0,15% du montant min de perception 2€	
Grand remettant (120 K€/an)	Nous consulter	

Versement non conforme sur automate 30,00€

Chèque

Retrait de chéquier en agence Gratuit

Frais d'envoi de chéquier à domicile :

- pli simple 1,50€/chéquier
- pli recommandé AR 10,00€/chéquier

Carnet de remises Gratuit

Remise de chèques Gratuit

Frais d'émission de chèque de banque 20,00€

Confection de lettres-chèques
(en fonction du nombre de chèques) Nous consulter

Frais d'opposition sur chèque émis 20,00€

Frais de destruction de chéquier et carnet de remise pour non retrait dans les 3 mois suivant la mise à disposition 10,00€/chéquier ou carnet

Monétique

1 - Les cartes bancaires

Carte monnaie pour dépôt de fonds 24,00€/an

Fourniture d'une carte de débit
« Mastercard Professionnel » à autorisation systématique 40,00€/an

Fourniture d'une carte de paiement « Businesscard Mastercard »
- Débit immédiat 59,00€/an
- Débit différé 62,00€/an

Fourniture d'une carte de paiement « Businesscard Mastercard »
Association
- Débit immédiat 30,00€/an
- Débit différé 31,00€/an

Fourniture d'une carte de paiement « Businesscard World Mastercard »
- Débit immédiat 150,00€/an
- Débit différé 153,00€/an

Modification du plafond de la carte
- Agence 12,00€
- Internet Gratuit



Bon à savoir ! Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Banque ⁽¹⁾ ou votre espace personnalisé en ligne ou auprès de votre conseiller. Les cartes de paiement à débit différé comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

(1) Téléchargement et accès gratuit hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation des applications nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

Réédition du code confidentiel	
- Courrier	14,90€
- SMS	9,80€

2 - Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte	Gratuit
- par la banque	
- par le titulaire	
- par l'entreprise	

Frais pour déclaration BDF d'une décision de retrait carte 30,00€

3 - Paiement par carte

Paiement par carte en euro ⁽¹⁾ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	Gratuit
--	---------

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- frais fixes	0,42€/opération
- frais variables	+2,70% du montant de l'opération
- frais de conversion monétaire ⁽²⁾	

Autres paiements par carte ⁽³⁾

- frais fixes	0,42€/opération
- frais variables	+2,70% du montant de l'opération
- frais de change éventuels	

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

4 - Retrait d'espèces

Retrait d'espèces en agence :

Dans la Caisse régionale Loire Haute-Loire	5,40€
Dans une autre Caisse régionale du Crédit Agricole	25,00€

Retrait d'espèces par carte en euro ⁽¹⁾ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ⁽²⁾ (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro ⁽³⁾)

Caisse régionale	Gratuit
Crédit Agricole	Gratuit
Autres banques	1,00€ à partir du 3 ^{ème} dans le mois

Retraits d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ⁽²⁾

- frais fixes	3,80€/retrait
- frais variables	+2,70% du montant de l'opération
- frais de conversion monétaire ⁽²⁾	

Autres retraits d'espèces par carte ⁽³⁾

- frais fixes	3,80€/retrait
- frais variables	+2,70% du montant de l'opération
- frais de change éventuels	

(1) Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).

(2) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

(3) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

5 - Acceptation des paiements par carte en euro

SERVICE MONETIQUE ET E-COMMERCE

Pour connaître nos offres rendez-vous sur le site ⁽¹⁾ ⁽²⁾ : www.ca-moncommerce.com

Commission sur chiffre d'affaires CB

Nous consulter

Équipement en proximité : Offre fidélité (engagement > 36 mois) Terminal Paiement Electronique (TPE)

Matériel	Par transporteur	Sur Site
TPE GPRS	43,80€ HT/mois	54,00€ HT/mois
TPE Fixe (ADSL)	28,20€ HT/mois	33,80€ HT/mois
TPE Portable (ADSL)	32,60€ HT/mois	39,10€ HT/mois
Frais d'installation	Gratuit*	119€ HT

*en cas de non respect de l'engagement de 36 mois, les frais d'installation de 119€ seront prélevés à la résiliation)

Android +	Par transporteur	Sur Site
Ethernet (FIXE)	32,50€ HT/mois	39,00€ HT/mois
Ip Wifi (PORTABLE & ULTRA MOBILE)	37,50€ HT/mois	45,00€ HT/mois
4G (PORTABLE & ULTRA MOBILE)	39,00€ HT/mois	47,00€ HT/mois
Frais d'installation	Gratuit*	150€ HT

*en cas de non respect de l'engagement de 36 mois, les frais d'installation de 150€ seront prélevés à la résiliation)

Équipement en proximité : Offre liberté (engagement < 12 mois)

Frais d'installation 119,00€ HT

Location : 1,644€ HT/jours utilisés

Frais de mise en service : 76€ HT

TPE occasionnel (<6mois)

Nombre de jours facturés : de la date de livraison du TPE chez le client à la date de retour du TPE chez prestataire (AVEM)

Autres services :

TPE vente à distance (commercialisation arrêtée)	8,80€ HT/mois
TPE édition de chèques	15,90€ HT/mois
TPE image chèque télécopie	15,90€ HT/mois
TPE autres cartes privatives	8,80€ HT/mois

Up2pay Mobile ⁽³⁾	Paiement à l'usage	Abonnement
Avec Lecteur	Mise en service: 29€ HT Commission : 1,75%	Mise en service: 29€ HT Abonnement : 15,50€ HT/mois Commission zone EEE (réseau CB) pour les cartes débit: 0.50% Autres : Nous Consulter
Sans Lecteur	Mise en service: 10€ HT Commission : 1,75%	Mise en service: 10€ HT Abonnement : 15,50€ HT/mois Commission zone EEE (réseau CB) pour les cartes débit: 0.50% Autres : Nous Consulter
Lecteur+ 100% mobile	Mise en service: 39€ HT Commission : 1,75%	Mise en service: 39€ HT Abonnement : 15,50€ HT/mois Commission zone EEE (réseau CB) pour les cartes débit: 0.50% Autres : Nous Consulter

(1) Le site www.ca-moncommerce.com est édité par Crédit Agricole Paiement Services (CAPS), Société par actions simplifiée au capital de 49 026 830 euros. Le siège social est situé 83, boulevard des chênes - B.P48,78042 Guyancourt cedex. Immatriculée au R.C.S de Versailles sous le numéro SIREN : 723 001 467 - Numéro individuel d'identification d'assujetti à la TVA : FR 23 723 001 467.

(2) Accès gratuit au site, hors coût du fournisseur d'accès.

(3) Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, qui nécessite la signature préalable d'une convention de compte, d'un contrat d'acceptation de paiement de proximité et le cas échéant, d'un contrat de vente de terminal de paiement électronique avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2pay Mobile avec AVEM, Société du Groupe AVEM, société par Actions Simplifiée unipersonnelle, au capital de 7 680 270 €, dont le siège social est situé : 14 rue Louis Blériot - CS 10038 35172 BRUZ CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° 330 447 236. Offre réservée aux professionnels immatriculés en France et aux associations disposant d'un numéro de SIREN. Sous réserve d'étude et acceptation définitive. Plus d'informations sur www.credit-agricole.fr.

Up2pay Restau ⁽¹⁾	Paiement à l'usage	Abonnement
Offre standard	Commission zone EEE pour les cartes débit et crédit: 1,20% Autres : Nous Consulter Mini : 30€ HT/mois	Abonnement : 39€HT/mois/TPE Commission zone EEE pour les cartes débit et crédit: 0,70% Autres : Nous Consulte

Encaissements à distance

Up2pay e-Transactions ⁽²⁾	
Offre Access	
Mise à disposition du logiciel (Module de paiement site internet)	150,00€ HT
	Abonnement mensuel 17,00€ HT
	+0,15€ HT/transaction +Commission CB
Offre Premium	
Mise à disposition du logiciel (Module de paiement site internet)	200,00€ HT
	Abonnement mensuel 23,00€ HT
	+0,15€ HT/transaction +Commission CB
Up2pay par Lien ⁽³⁾	
Offre Access	
Mise en service	50,00€ HT
Coût du lien (inclus le lien et le sms)	1,00€ HT
Commission d'acceptation	1% du montant
Offre Standard	
Abonnement mensuel	10,00€ HT
Mise en service	50,00€ HT
Coût du lien (inclus le lien et le sms)	0,40€ HT
Commission d'acceptation	
- Zone EEE (CB, VISA, MCD)	0,60% du montant
- Zone EEE (UPI)	2,00% du montant
- Hors Zone EEE (VISA, MCD)	2,50% du montant
- Hors Zone EEE (UPI)	2,00% du montant
Solution de paiement en plusieurs fois ^{(4) (5)}	Nous consulter
Solution E-commerce ⁽⁴⁾	Nous consulter
Création de site Internet	Nous consulter
Autres services monétiques	Nous consulter

(1) Up2pay Restaurant est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, qui nécessite la signature préalable d'une convention de compte, d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité et d'un contrat d'acceptation en paiement à distance sécurisé - version Up2pay Par lien avec votre Caisse régionale, d'un contrat de location et de maintenance d'équipement électronique avec votre Caisse régionale ou AVEM, société du Groupe AVEM, société par actions simplifiée au capital de 7.680.270,00 euros, dont le siège social est situé 14 rue Louis Blériot à BRUZ (35172), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 330.447.236. Offre réservée aux professionnels restaurateurs immatriculés en France et aux associations disposant d'un numéro de SIREN, Sous réserve d'étude et acceptation définitive. Plus d'informations sur www.credit-agricole.fr ou auprès de votre conseiller.

(2) Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au capital de 9 340 726 773 € € Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTRouGE Cedex – Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416 Numéro individuel d'identification d'assujetti à la TVA : FR 77 784 608 416. Crédit Agricole S.A. est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

(3) Offre soumise à conditions nécessitant de détenir une convention de compte au Crédit Agricole et de signer un contrat d'acceptation en paiement à distance sécurisé par cartes Up2Pay par lien.

(4) Solution E-commerce est une offre AVEM. AVEM, Société par Actions Simplifiée, au capital de 7 680 270€, dont le siège social est situé 14 rue Louis Blériot, CS 10038, 35172 NRUZ CEDEX, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 330 447 23.

(5) Solution soumise à l'accord de CA Consumer Finance, Société Anonyme au capital de 554 485 422€, dont le siège social est 1 rue Victor Basch, CS 70001,91068 MASSY Cedex, immatriculée au RDC d'Evry sous le numéro 542 097 522.

Prélèvements SEPA ⁽¹⁾ (SDD) ⁽²⁾ émis

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA ⁽¹⁾ (ICS) auprès de la Banque de France	89,00€
Prélèvements SEPA télétransmis à l'encaissement ⁽³⁾ - traitement à l'unité	
- par prélèvement SDD ⁽²⁾ Core	0,52€
- par prélèvement SDD ⁽²⁾ B to B	0,52€
- par prélèvement accéléré par avis	0,52€
- autres supports par avis (papier) par remise	10,35€
Dans le cadre des services WebEdi/EdiWeb abonnement mensuel Pack Prélèvement Confort	6,50€
Mise à disposition d'avis impayé par télétransmission	1,25€
Traitement des rejets :	
- représentation automatique des impayés	5,30€
- accusé de réception/traitement de fichier	0,10€
Révocation	Gratuit

Prélèvements ⁽⁴⁾ SEPA (SDD) ⁽²⁾ reçus ⁽¹⁾

Soumis au règlement européen n°924/2009

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ⁽¹⁾	Gratuit
Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA ⁽¹⁾ B to B	
- Agence	10,00€
- Internet	Gratuit
Modification SDD ⁽²⁾ B to B	5,30€
Autorisation de paiement par prélèvement SEPA ⁽¹⁾ SDD ⁽²⁾ Core ⁽⁵⁾	
- mise en place	Gratuit
- mise à jour	
- suppression	

(1) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin, le Vatican, Andorre, le Royaume-Uni, les îles de Jersey, Guernesey et Man.

(2) Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

(3) Si transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.

(4) La souscription au « Pack Prélèvement » nécessite la souscription au préalable au service Web Edi.

(5) Échéance moins 1 jour ouvré.

Virements SEPA (SCT) émis ^{(1) (2)}

Soumis au règlement européen n°1230/2021

Opération libellée en euro (ou en Couronne suédoise ou Leu roumain) à destination ou en provenance d'un pays de l'EEE

Virement instantané

GRATUIT

Virements en €	Occasionnel papier	Occasionnel télétransmis ⁽³⁾	Permanent
Remise / Reception de fichier			
Traitement à l'unité ⁽⁵⁾			
- au sein de la Caisse régionale	Gratuit	0,11€	Gratuit
- au sein du groupe Crédit Agricole*	Gratuit	0,11€	Gratuit
- hors groupe Crédit agricole	6,00€	0,11€	2,00€
- hors groupe Crédit agricole exécution différée	6,00€	0,11€	-

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre

16,00€

Virement SEPA Spécial Orienté Trésorerie (VSOT)

- papier

17,50€

- télétransmis EBICS / EdiWeb ⁽⁶⁾

8,40€

IP Fichier

Gratuit

Virements internationaux

se référer à la rubrique Opérations internationales

(1) Les virements soumis au règlement européen n°1230/2021 sont les virements en euro, en Couronne suédoise ou Leu roumain, à destination ou en provenance d'un des pays de l'Espace Économique Européen, automatisables avec l'IBAN du bénéficiaire et le code BIC de la banque : ordre non urgent, absence d'instruction particulière, frais partagés. Pour les virements internationaux, le prix de nos services n'inclut pas les frais éventuels des banques correspondantes étrangères. Pour les virements vers un pays non membre de l'EEE, les frais SHARE (frais partagés), sont appliqués par défaut. Le client peut opter gratuitement pour les frais OUR (net de frais pour le bénéficiaire) ou BEN (tous les frais à la charge du bénéficiaire).

- Les virements bancaires SEPA font partie des prestations de base et des services bancaires de base.

(2) Pays de la zone SEPA (cf carte p.31).

(3) La Suisse, et le Royaume-Uni n'étant ni membre de l'Espace Économique Européen ni soumis au règlement CE n° 924/2009, le tarif appliqué est celui des virements internationaux.

(4) Si transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.

(5) Frais prélevés à chaque virement.

(6) Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne – CAEL.

Effets de commerce

Effets à l'encaissement

LCR/BOR Support papier :	
- traitement par remise d'effet	10,35€
- présentation à l'acceptation, par effet	4,65€
LCR/BOR Télétransmission	
- traitement par remise d'effet	Gratuit
- présentation à l'acceptation, par effet	0,50€
Frais de dossier d'escompte financier et commercial	98,00€
Prorogation, réclamation, avis de sort	17,00€
Changement de domiciliation	17,00€
Frais sur effet impayé	20,60€
Frais de rejet d'effet	21,20€
Frais de basculement à l'escompte	17,00€
Minimum d'intérêts sur escompte (par effet ou prorogation) dans le cadre du TAEG légal	5,85€
Minimum de calcul d'intérêts (par effet)	10J
Majoration pour intérêt de retard LCR	Taux +4%

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.



Bon à savoir !

Vous êtes professionnel ou agriculteur en micro-entreprise ?

EKO PRO ⁽¹⁾, c'est un compte, une carte et l'accès aux services des agences du Crédit Agricole pour 6€ par mois.

Offre EKO PRO ⁽¹⁾

6,00€/mois

Frais de tenue de compte actif

Consultations et gestion de vos comptes en ligne (CAEL GESTION PRO)

Consultations et gestion de vos comptes sur SmartPhone

(Ma Banque Pro ⁽²⁾)

Frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000€ (au delà de ce seuil, une commission de mouvement au débit de 0,10% sera facturée)

E-relevé ou relevé de compte mensuel

Une carte «professionnel Mastercard» à autorisation systématique et à débit immédiat.

(1) L'offre EKO est soumise à conditions : les conditions et tarifs sont détaillés dans la présente page et dans le barème tarifaire en vigueur portant les principales conditions générales de banque de la Caisse régionale. La cotisation est susceptible d'évolution conformément à ce même barème tarifaire en vigueur. Les produits et services qui composent l'offre EKO peuvent être souscrits séparément : renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale pour connaître les conditions et tarifs applicables. L'ouverture définitive de votre compte EKO ainsi que l'octroi des moyens de paiement sont réalisés sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale. Lorsque votre demande d'ouverture de compte est réalisée à distance sur le présent site Internet, vous disposez, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et du Code de la consommation, d'un délai de 14 jours calendaires pour vous rétracter sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

(2) Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne

Compte À Composer Pro & Agri ⁽¹⁾ : Pour gérer votre compte, un socle à tarification avantageuse qui s'adapte aux flux confiés chaque année, plus des modules optionnels en 1 seule ligne de facturation.

SOCLE

Frais de tenue de compte actif
Consultation et gestion de vos comptes en ligne
Consultations et gestion de vos comptes sur SmartPhone (Ma Banque Pro)
e-Documents ⁽²⁾ et relevé de compte (bimensuel)
Solde journalier par mail ou sms
Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par mail ou SMS
Date de valeur J sur encaissement chèques et effets
Commission de mouvement
Assurance de vos moyens de paiement (SécuriCOMPTE Pro Plus / sécuriCOMPTE Agri Plus) ⁽³⁾
Accès à Pleinchamp Pro ⁽⁴⁾

CAC PRO		CAC AGRIC	
Flux confiés ⁽⁵⁾	Prix mensuel/compte	Flux confiés	Prix mensuel/compte
≤ 50K€	17,60€	≤ 30K€	13,30€
> 50K€ à 250K€	24,40€	> 30K€ à 300K€	17,70€
> 250K€ à 500K€	35,50€	> 300K€ à 700K€	25,00€
> 500K€ à 1000K€	51,20€	> 700K€ à 1500K€	42,50€
> 1000K€ à 1500K€	65,30€		
> 1500K€ à 3000K€	119,10€		
> 3000K€ ⁽⁶⁾	171,60€		

Modules complémentaires :

Placement programmé	2,05€/mois
Placement dynamisé	6,15€/mois

(1) Les produits composant les Compte Service Pro / Agri, et Compte À Composer Professionnel / Agriculteur peuvent être vendus séparément. Les Compte Service Pro / Agri Compte Service ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

(2) L'accès au service e-documents nécessite de disposer d'un abonnement au service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole En Ligne». Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(3) Contrat d'assurance souscrit par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(4) Pleinchamp Pro est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 2.632.080 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex

(5) Tranche de Chiffre d'affaires confié : somme des mouvements créditeurs portés sur le DAV liés à l'activité commerciale de l'entreprise hors mouvements liés à la gestion de trésorerie offre soumise à condition de réexamen annuel.

(6) Non ouvert à la souscription.

Autres offres groupées de services

Tarifs mensuels, commercialisation arrêtée

Compte Service professionnel ⁽¹⁾	
Socle en fonction du Chiffre d'Affaires confiés :	
≤ 200K€	26,00€
> 200K€ à 400K€	40,00€
> 400K€ à 600K€	50,90€
> 600K€ à 800K€	61,70€

Ouverture de crédit (en sus du socle, selon 3 tranches)	
• OC de 1 600€	5,50€
• OC de 4 000€	9,10€
• OC de 8 000€	13,60€

Compte Service Agriculteur ⁽¹⁾	
Socle	12,30€

Ouverture de crédit (en sus du socle, selon 3 tranches)	
• OC de 1 600€	3,70€
• OC de 4 000€	7,90€
• OC de 8 000€	14,50€



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention ⁽¹⁾	
- par opération	10,00€
- maximum par mois	200,00€

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (8 jours)	8,15€
---	-------

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (30 jours LCC)	12,75€
--	--------

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté (maximum 1 par jour et par titulaire)	15,90€
---	--------

Découvert ponctuel non convenu ou non contractuel

Découvert ponctuel non convenu ou non contractualisé Découvert ponctuel non convenu ou non contractualisé (dépassement). Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal est établi chaque trimestre par la Banque de France en fonction de l'évolution des conditions de marché sauf conditions particulières

Taux débiteur annuel [Nous consulter](#)

(1) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision, commission perçue que l'opération soit payée ou non.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France), par chèque impayé⁽¹⁾

- d'un montant < 50 €	30,00€
- d'un montant ≥ 50 €	50,00€

Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en contravention avec son Interdiction Bancaire (IB)	30,00€
---	--------

Chèque revenant impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit
--	---------

Frais de rejet de prélèvement faute de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement ⁽²⁾	
- d'un montant ≤ 20 €	Plafonné au montant rejeté
- d'un montant > 20 €	20,00€

Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que faute de provision	
- d'un montant ≤ 20 €	Plafonné au montant rejeté
- d'un montant > 20 €	20,00€

Frais de rejet de virement faute de provision	20,00€
---	--------

Opérations Particulières

Frais pour mise en place de saisie attribution ou saisie conservatoire	100,00€
- Frais de mainlevée (par opération)	29,25€

Frais par Avis à Tiers Détenteur	10% du montant dû
Frais par opposition à Tiers Détenteur	au Trésor Public*
Frais par opposition administrative	
* Dans la limite d'un plafond fixé par décret.	dans la limite d'un plafond de 100,00€
- Frais de mainlevée (par opération)	29,25€

Procédure civile vaine	12,54€
------------------------	--------

(1) Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

(2) En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement, et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.



Financements bancaires

A ces frais peuvent s'ajouter des frais de dossier et d'ingénierie pour les dossiers importants ou complexes

Financement du cycle d'exploitation

Financement court terme ligne de trésorerie

Par ligne de crédit court terme, escompte, daily Court Terme

Frais d'étude et de montage de dossier	1,00% mini 120,00€
Frais sur modification de facilité de caisse	130,00€
Frais de réexamen annuel de crédit de trésorerie	135,00€
Intérêts financiers	Nous consulter
Commission de confirmation (en fonction de la nature du dossier, calculée sur le montant du découvert ou de la ligne de crédit court terme confirmée)	2,00%/an
Frais de dossier Agil'appro ≤ 50 000€	110,00€
> 50 000€	150,00€
Intérêts financiers	Nous consulter

Solutions de trésorerie : Cash in Time/Eurofactor ⁽¹⁾ Nous consulter

Découvert autorisé - par ligne de crédit (occ)

Frais de dossier pour mise en place	1,00% mini 120,00€
Frais de dossier pour renouvellement	135,00€
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission d'engagement	1,00%

Découvert non convenu Nous consulter

Intérêts débiteurs Nous consulter

Opérations Daily Nous consulter

Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier pour mise en place	1,00% mini 120,00€
Frais de dossier pour réexamen	125,00€

Financement Prêt Express Pro - Agri

Frais de dossier Prêt Express Pro Agri - demande en ligne / Internet	0,25% du montant accordé mini 60,00€ maxi 110,00€
--	---

(1) Cash in Time et Eurofactor sont des offres distribuées par Crédit Agricole Leasing & Factoring - Siège social : 12 Place des Etats Unis, 92120 Montrouge cedex France - Tel 01 42 23 70 00- SA au capital de 195 257 220 euros - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S) de Nanterre sous le numéro 692 029 457 - Numéro individuel d'identification à la TVA intracommunautaire : FR 02 692 029 457 - Agréé en qualité de société de courtage d'assurances - N° Orias 07 030 220 (www.orias.fr).

Crédit moyen terme d'investissement marché des professionnels

Frais d'étude sur prêts	
< à 50 000€	1,00%
entre 50 000€ et 200 000€	0,70%
> à 200 000€	0,35%
- minimum de perception	150,00€

Crédit moyen terme d'investissement marché des agriculteurs

Frais de dossier Crédit moyen terme hors Agilor	
< à 50 000€	1,00%
entre 50 000€ et 200 000€	0,40%
> à 200 000€	0,20%
- minimum de perception	75,00€

Frais de dossier Crédit Agilor par dossier de financement selon le montant accordé	
≤ 5 000€	105,00€
> 5 000€ et ≤100 000€	155,00€
> 100 000€	205,00€

Crédit Bail

Frais de dossier	
< 200 000€	0,50%
> 200 000€	Nous consulter

Formalité d'enregistrement au greffe en sus	35,00€
---	--------

Frais de formalisation de garanties liés à la mise en place ou en cours de la vie d'un prêt

Hors frais fiscaux selon le barème en vigueur

Frais de nantissement de produits d'épargne /titres et assurance vie	
- Crédit Agricole	150,00€
- hors Crédit Agricole	300,00€

Garantie caution solidaire	
- Frais de dossier	131,00€
- Commission	Gratuit
- Frais de Gestion	Gratuit

Garantie frais de gage sur carte grise	50,00€
--	--------

Relance administrative	30,00€
------------------------	--------

Forfait de nantissement (parts/actions, de matériel et d'outillage, gage hors véhicule immatriculable, fond de commerce), warrant, délégation loyer, privilège du Trésor ⁽¹⁾	180,00€
---	---------

Délégation de créances notifiées	46,50€
----------------------------------	--------

Frais de formalisation d'hypothèque maritime, fluviale, aérienne, viticole	515,00€
--	---------

Autres opérations liées aux crédits en cours ou soldés

Modification sans avenant au contrat : périodicité, mise en place délai, report, modification de la date d'échéance	35,00€
---	--------

Modification du compte à débiter	
- Par Internet	Gratuit
- En agence	35,00€

(1) Hors frais externes éventuels (frais de greffe, frais notariés, frais fiscaux, frais d'huissier...) et/ou le cas échéant, hors frais de notification par lettre recommandée avec AR.

Modification avec avenant au contrat : changement d'emprunteur, de garantie, transfert de prêt (transmission universelle de patrimoine, fusion...), modification de différé, outre les frais de garanties indiqués dans la rubrique «Frais de formalisation de garanties liés à la mise en place ou en cours de la vie d'un prêt (hors frais fiscaux selon le barème en vigueur)».

Nous consulter
pour devis
mini 250,00€
maxi 1 000,00€

Lettre d'information annuelle aux cautions	Gratuit
Rédition du tableau d'amortissement	
- Par Internet	Gratuit
- En agence	29,17€ HT
Décompte de prêt en agence et siège	60,00€
Attestations diverses pour prêt	50,00€ HT
Frais de jeu d'option non contractuelle	35,00€
Réaménagement de prêt (taux,durée)	1,50% du capital mini 1 200€ maxi 2 500€

Mainlevée de garantie sur prêt en cours ou soldé

Mainlevée de gage inscription

< à 5 ans sur prêt en cours ou soldé 55,00€

> à 5 ans Gratuit

Courrier de Mainlevée simplifiée d'hypothèque immobilière 114,00€

Mainlevée sur fonds de Commerce, gage sans dépossession matériel et outillage 211,00€ ⁽¹⁾

Mainlevée sur autres garanties (nantissement de parts, d'actions, d'assurance vie externe...) 114,00€

Garantie financière accordée par la banque

Cautions bancaires

Commission annuelle Nous consulter

Frais d'établissement d'acte de caution 1% du montant cautionné
mini 50,00€
maxi 1 000,00€

E-caution Nous consulter

Mise en place des garanties Actif-Passif Nous consulter

Dénonciation de la garantie financière 42,50€

Commission de cautionnement Nous consulter

Prélèvement minimum par trimestre d'avance 13,00€

Mainlevée caution bancaire (par acte) 15,50€

Dysfonctionnements crédits

Lettre échéance prêt en retard 15,35€

Frais sur échéance impayée (par échéance) 20,00€

Lettre A/R dénonce recouvrement amiable 23,50€

Mise en demeure prêt en retard 20,90€

Autres frais Nous consulter

(1) + frais d'enregistrement impôts et greffe



Épargne, titres et placements financiers

Épargne bancaire
consulter

Nous

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un Compte-titres ou d'un PEA-PME Gratuit

Transfert de Compte-titres
Avec encours ≤ à 50 000€ 112,50€ HT
Avec encours > à 50 000€ 166,67€ HT

Transfert de PEA-PME
Par ligne de Titres cotés 12,50€ HT*
Par ligne de Titres non cotés 41,67€ HT*
* Plafonnement de 150€

Acquisition, cession et autres opérations sur titres non cotés

Frais proportionnels sur le montant de l'opération 1,20%
Dans la limite d'un plafond de 2 500€ HT

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE A DISTANCE PAR INTERNET

	Comptes -Titres -	PEA-PME ⁽¹⁾
INVEST STORE INITIAL		
% du montant de l'ordre	0,60%	0,4846%
Frais minimum par ordre	5,50€	
INVEST STORE INTEGRAL		
% du montant de l'ordre	0,12%	0,20%
Frais minimum par ordre	1,00€	11,95€
+ commission de service : (si nombre d'ordres annuel < 12 Ordres) 98,00€/an		

SERVICES DE BANQUE A DISTANCE PAR TELEPHONE

	Comptes -Titres -	PEA-PME ⁽¹⁾
INVEST STORE INITIAL		
% du montant de l'ordre	1,40%	1,1846%
Frais fixes par ordre	8,15€	
Frais minimum par ordre	17,00€	
INVEST STORE INTEGRAL		
% du montant de l'ordre	0,12%	0,20%
Frais minimum par ordre	1,00€	11,95€
Frais fixes par ordre en sus	8,15€	8,15€
+ commission de service : (si nombre d'ordres annuel < 12 Ordres) 98,00€/an		

(1) Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres non cotés.

Service de règlement différé (SRD)
Frais proportionnels 0,035%/jour de courtage

Souscription et vente de SICAV et FCP Nous consulter

Commission de courtage de la société de Bourse incluse à la tarification indiquée, frais de marché de la plateforme de négociation non inclus.
Pour les titulaires d'Invest Store Intégral, aucune opération ne peut être effectuée par les agences. Possibilité d'opération SRD et/ou Warrant tarif : nous consulter.

Ordres sur bourses Etrangères Nous consulter

Droits de garde

Pour les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Intégral Gratuit

Droits de garde : Forfait + Frais à la ligne + Frais en % de la valeur boursière au 31/12 de l'année de référence (par compte et par an).
- forfait par CTO/PER TITRES 22,50€ HT
- forfait par PEA/PEA-PME Gratuit
- plafond de tarification par compte 383,33€ HT

Type de valeurs	Tarif à la ligne	Tarif aux % de la valeur
Crédit Agricole : Bon caisse, DAT*, PS*, CCI*, Titres participatifs CA*	Gratuit	Gratuit
Crédit Agricole : SICAV*, FCP*, Actions, Obligations		CTO 0,10% HT PEA 0,08% HT
Autres Etablissements : OPCVM*, FCP*, Or, Obligations, Actions, CCI*, Bons	4,17€ HT 20,83€ HT (si Titres non cotés)	0,33% HT

Le Plan Epargne Entreprise ⁽¹⁾

Tarif HT applicables à la date de signature du contrat, hors frais d'affranchissement.

Ils sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1^{er} octobre.

Plan d'Epargne Interentreprises (PEI) et Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif Interentreprises (PERCOI)

- création, gestion du référentiel entreprise et des dispositifs (forfait annuel) : Nous consulter
- frais d'entrée PEI + PERCOI : Nous consulter

(1) L'Epargne Salariale est gérée par Amundi. La tenue des comptes des porteurs de parts des Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE) est assurée par chacune des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE et/ou par CREDIT AGRICOLE TITRES, teneurs de comptes agréés par le CECEI. AMUNDI assure également pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole l'expertise et la coordination métier, la définition de la gamme des FCPE, l'appui juridique et technique en matière d'Epargne Salariale. AMUNDI ASSET MANAGEMENT - Filiale du Groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AFM sous le n° GP04000036, S.A au capital de 1 143 615 555 Euros Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 PARIS - 437 574 452 RCS Paris.

* SICAV : « Société d'Investissement à Capital Variable » ; FCP : « Fonds commun de placement » ; CTO : « Compte Titre Ordinaire » ; DAT : « Dépôt à terme » ; PS : « Part Sociale » ; CA : « Crédit Agricole » ; OPCVM : « Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilières » ; CCI : « Chambre de Commerce et d'Industrie »

Opérations à l'international

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse régionale. Nos Conseillers régionaux du service « Affaires Internationales » sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

Comptes en devises

Commission de tenue de compte	28,00€/mois
-------------------------------	-------------

Change

Commission de change ⁽¹⁾ : toutes les négociations de devises supportent	
- une commission de change de	0,11%
- avec un minimum de :	22,00€
- avec un maximum de :	108,00€

Change manuel	
- Vente de billets de banque et chèque de voyage	5,10€

Frais de dossier sur opération de change à terme flexigain, flexiterme	
- ouverture	37,50€
- tirage	29,50€

Aide à l'ouverture d'un compte à l'international

- groupe Crédit Agricole	Gratuit
- hors Groupe Crédit Agricole	250,00€

EXPORT

Moyens de paiements - encaissement/exportation

Virements en devise ou libellés en euros (reçus du Royaume-Uni, de la Suisse ou d'un pays hors Espace Économique Européen) ⁽¹⁾	21,00€/virement
---	-----------------

Remise de chèques payables sur l'étranger :	
- « sauf bonne fin » (en euro ou en devises) : ⁽¹⁾	
% par chèque	0,15%
- mini	40,00€
- maxi	160,00€
- « crédit après encaissement » : ⁽¹⁾	
% par chèque	0,15%
- mini	40,00€
- maxi	160,00€
- frais d'impayé sur chèque remis	80,00€

(1) Commission de change : toutes les négociations de devises supportent

- une commission de change de	0,11%
- avec un minimum de :	22,00€
- avec un maximum de :	108,00€

Effets	
- commission d'encaissement % par effet ⁽¹⁾	0,15%
- mini	35,00€
- maxi	170,00€
- frais d'impayé par effet remis	56,50€

Remise documentaire export ⁽²⁾

- commission d'encaissement % par remise ⁽¹⁾	0,20%
- mini	68,00€
- maxi	294,00€
Avis de sort	40,00€

Crédit documentaire export ⁽²⁾

- commission notification	0,10%
- mini	150,00€
- commission confirmation	Selon pays
- mini	215,00€
- confirmation de levée de document	0,15%
- mini	200,00€
- modification (hors montant et durée)	125,00€
- mise en conformité des documents à la demande expresse du client	105,00€
- commission de paiement	115,00€
- pré-vérification de documents	200,00€
- envoi de documents par courrier rapide	à partir de 25,00€
- autres frais	Nous consulter

Garanties bancaires reçues (à première demande et garanties "stand by")

- notification de garantie	150,00€
- mise en jeu	170,00€
- modification prorogation	125,00€

IMPORT

Moyens de paiements - paiement/importation

Emission d'un virement non SEPA en € ou en devises, et virement SEPA ⁽³⁾ hors EEE en € ou en devises (en agence)	0,11%
- mini	22,00€
- maxi	108,00€
Emission d'un virement non SEPA en € ou en devises, et virement SEPA hors EEE en € ou en devises (télétransmis)	0,0825%
- mini	16,50€
- maxi	80,00€
Copie de swift	2,50€
Swift IBAN erroné ou données manquantes	9,00€
Frais de mise en place d'un virement permanent	20,00€
Émission d'un chèque de banque ou chèque tiré en € ou en devises ⁽¹⁾	0,15%
- mini	35,00€
- maxi	108,00€
- frais de dossier (en sus de la commission)	35,00€

(1) Commission de change : toutes les négociations de devises supportent

- une commission de change de	0,11%
- avec un minimum de :	22,00€
- avec un maximum de :	108,00€

(2) A ces frais s'ajoutent les frais d'envoi de documents mentionnés/rubrique

(3) Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 31)

Effet libre ⁽¹⁾	
- commission d'encaissement	0,15%
- mini	35,00€
- maxi	235,00€
- impayé sur effet en devises	56,50€

Remise documentaire import ⁽²⁾

- commission d'encaissement % par remise ⁽¹⁾	0,20%
- mini	68,00€
- maxi	502,00€
- frais swift sur remise	36,00€
- bon de cession	50,00€

Trade

Crédits documentaires import :	
- frais d'ouverture par trimestre indivisible	1,00%
- mini	140,00€
- commission d'utilisation	0,125%
- mini	140,00€
- commission de paiement différé par mois individuel (2mois minimum)	0,11%
- mini	106,00€
- caution pour absence de document	0,125%
- mini	82,00€
- commission de modification	125,00€
- frais de messagerie swift	47,50€
- bon de cession	50,00€
- autres frais	Nous consulter

Garantie bancaire émise

- émission de garantie	1,50%/an
- mini	150,00€
- frais d'établissement de garantie	
- simple	175,00€
- complexe	250,00€
- modification - prorogation	125,00€
- mise en jeu	170,00€

CA-eTrade : abonnement au portail Crédit Agricole

- Forfait mensuel	Gratuit
-------------------	---------

Divers

Frais de recherches et d'investigations	
- recherche de fonds simples	19,50€
- recherche de fonds complexes	Nous consulter

Service internet d'accès à la salle des marchés	20,70€
---	--------

Avis d'opération	2,70€
------------------	-------

Envoi de documents	
- en recommandé	15,50€
- envoi Chronopost	à partir de 26,00€
- envoi DHL	à partir de 36,00€

Diverses interventions, fond égarés, fraude	26,50€
---	--------

Demande de justificatifs, attestations	16,50€
--	--------

Frais de messagerie Swift	47,60€
---------------------------	--------

Demande de retour de fonds	81,00€
----------------------------	--------

(1) Commission de change : toutes les négociations de devises supportent

- une commission de change de	0,11%
- avec un minimum de :	22,00€
- avec un maximum de :	108,00€

(2) A ces frais s'ajoutent les frais d'envoi de documents mentionnés/rubrique



Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance ⁽¹⁾	Nous consulter
Valeur Prévoyance Multipartenaires ⁽¹⁾	Nous consulter
Protection revenus PRO ⁽¹⁾	Nous consulter
Protection revenus AGRI ⁽¹⁾	Nous consulter
Assurance des Accidents de la Vie professionnelle ⁽²⁾ - initiale - intégrale	Nous consulter
Protection Travailleur Isolé ⁽²⁾	Nous consulter
Accordance ⁽¹⁾ : préparation de la retraite ou de la transmission	Nous consulter
PrediAgri ⁽¹⁾ : contrat d'assurance vie à cotisation périodique	Nous consulter
FloriAgri ⁽¹⁾ : contrat d'assurance vie multisupports	Nous consulter

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance Multirisque Professionnelle ⁽²⁾	Nous consulter
Assurance Multirisque Agricole ⁽²⁾	Nous consulter
Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés - Complémentaire Santé ⁽²⁾ - assurance Santé Collective ⁽¹⁾	Nous consulter

Assurance de vos biens professionnels

Assurance Multirisques Climatiques, aléas climatiques, mortalité des animaux ⁽²⁾	Nous consulter
Assurance Cyber Protection ⁽²⁾	Nous consulter
Assurance Véhicule Professionnel ⁽²⁾	Nous consulter
Assurance des Automoteurs agricoles et de maintenance ⁽²⁾	Nous consulter
Assurance des Automoteurs agricoles ⁽²⁾	Nous consulter

(1) Les contrats d'assurance vie sont assurés par PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris. Les contrats d'assurance vie sont des contrats de groupe multisupports, qui présentent un risque de perte en capital. Le document d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options investissements sont disponibles sur le site <http://www.predica.com/priips/credit-agricole>. Vous disposez d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. »

(2) Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332609760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

SecuriHELP Pro ⁽¹⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)

Nous consulter

SecuriHELP Agri ⁽¹⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)

Nous consulter

Autres services

PACK Pro Nexecur (télésurveillance) ⁽²⁾

Nous consulter

- SecuriCOMPTE Pro/Agri Plus ⁽¹⁾ (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnel, et les documents officiels)

Nous consulter

Autres services

Pleinchamp ⁽³⁾

Accès au site www.pleinchamp.com
(hors Pleinchamp Pro)

Gratuit

Tarif de l'abonnement à Pleinchamp Pro

9,90 €/mois ⁽⁴⁾

Pleinchamp Pro est un service d'informations sur les thématiques suivantes :

Météo locale personnalisable

Analyses et avis d'experts des marchés Elevage

Analyses et perspectives des marchés Grandes Cultures

Analyses et avis d'experts Energie

Analyses et avis d'experts Azote

Fiches pays afférentes à la filière viti-vinicole

Il inclut également des contenus éditoriaux réservés aux Clients de Pleinchamp Pro.

(1) Contrat d'assurance souscrit par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

● Gratuit pour les détenteurs d'un Compte A Composer (le Compte A Composer est une offre groupée de services bancaires. Il suppose la souscription au(x) contrat(s) nécessaire(s) à l'exécution des services et produits choisis. Chacun des produits ou services composant cette offre peut être souscrit séparément).

(2) Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

(3) Pleinchamp Pro est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 3 290 100 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex.

(4) La durée minimale de l'abonnement Pleinchamp Pro est de 12 mois, période à l'issue de laquelle la résiliation est possible à tout moment.



En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse service Conformité et Réclamations Clients du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, 94 rue Bergson BP 524, 42 007 SAINT-ETIENNE Cédex 1 , ou en allant sur notre site Internet :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire/particulier.html>

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
- Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par Prédica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par CAMCA : CAMCA - Service Réclamations- 53 rue la Boétie- CS40107- 75380 PARIS CEDEX 08

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ;
- ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

■ **Le Médiateur bancaire du Crédit Agricole Loire Haute-Loire**, doit être saisi par écrit, pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, , services de paiement, opérations de crédit hormis concernant les difficultés de financement ou d'assurance-crédit dont la médiation est assurée par le Médiateur du crédit au niveau de la Banque de France), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Loire Haute-Loire 68 avenue d'Iéna 75116 PARIS,
- par son site <https://www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr>
- par mail à l'adresse suivante : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), si le litige porte sur des produits ou services financiers, par courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse – 75082 PARIS Cédex 02 ou par internet : <http://www.amf-france.org> –rubrique « le médiateur ».

Le Médiateur de l'Assurance, doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediationassurance.org

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Notes

Notes



Document informatif à vocation non-publicitaire

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est 94 rue Bergson, BP 524, 42007 Cedex 1, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 380 386 854. Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 023 097 en qualité de courtier d'assurance. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion immobilière et syndic numéro CPI 4202 2020 000 045 163 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelles délivrées par CAMCA - 53 rue de la Boétie 75008 PARIS, N°TVA intracommunautaire : FR00380386854.

Tél : 04 77 79 55 00 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe, en France Métropolitaine, Hors surcoût éventuel, selon opérateur). Fax : 04 77 79 57 49

Internet : www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire.fr

FR234292_01BIRC

Imprimé par Sud Offset, rue du Crêt de Mars, 42150 La Ricamarie.

